

Nos missions

Contrôler les déclarations
de patrimoine et d'intérêts
des responsables publics

Prévenir les conflits d'intérêts

Réguler les mobilités
entre les secteurs public et privé

Réguler le lobbying

Haute Autorité
pour la transparence
de la vie publique

98-102 rue de Richelieu
CS 80202
75082 Paris Cedex 02

Suivez-nous sur

✕ @HATVP

in Haute Autorité pour la transparence
de la vie publique

hatvp.fr



Haute Autorité
pour la transparence
de la vie publique



Édition 2023

Une institution indépendante

Créée en 2013, la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique est une autorité administrative indépendante chargée de promouvoir la probité et l'exemplarité des responsables publics.

Son indépendance est garantie par son autonomie administrative et par les modalités de nomination des membres de son collège, qui examinent les dossiers instruits par les services et adoptent collectivement les décisions de l'institution.

Le collège se compose de 13 membres, dont le président de la Haute Autorité, tous nommés pour un mandat unique de six ans.

Chiffres clés

18 000

responsables publics soumis au contrôle de leurs intérêts et de leur patrimoine

2 900

représentants d'intérêts inscrits sur le répertoire

15 000

responsables publics soumis au contrôle des mobilités public-privé

Quels objectifs ?

Prévenir, détecter et faire cesser les manquements à la probité.

Comment ?

- Par un contrôle exigeant des déclarations des responsables publics, des représentants d'intérêts et des projets de mobilité professionnelle entre les secteurs public et privé.
- Par une politique volontaire d'accompagnement et de conseil.

Garantir la probité des responsables publics

• Le contrôle du patrimoine et la prévention des conflits d'intérêts

La Haute autorité contrôle les déclarations des plus hauts responsables publics, élus et non-élus. Il s'agit de leurs déclarations de situation patrimoniale et de leurs déclarations d'intérêts, dont elle vérifie l'exactitude, l'exhaustivité et la sincérité.

L'enjeu est de constater l'absence d'enrichissement personnel et de conflit d'intérêts, en s'assurant que leurs intérêts personnels n'interfèrent pas avec le bon exercice de leurs fonctions au service de l'intérêt général.

• Le contrôle des mobilités professionnelles entre les secteurs public et privé

La Haute Autorité est chargée de prévenir les conflits d'intérêts lors du contrôle des mobilités professionnelles entre les secteurs public et privé de certains responsables publics (membres du Gouvernement, chefs d'exécutifs locaux etc.) et des agents publics exerçant des fonctions stratégiques.

Retrouvez sur hatvp.fr la liste des agents et responsables publics concernés.

Promouvoir la transparence, ouvrir les données

La Haute Autorité publie sur son site internet les déclarations des responsables publics et les données du répertoire des représentants d'intérêts dans un format facilement exploitable par les citoyens, ainsi que des avis déontologiques.



8 000

déclarations rendues publiques sur le site de la Haute Autorité

Retrouvez sur hatvp.fr la liste des responsables publics concernés.

Lorsque la Haute Autorité détecte des faits susceptibles de constituer une infraction pénale, elle les signale au Procureur de la République.

1 700

avis rendus sur des projets de mobilité entre les secteurs public et privé

La Haute Autorité examine si le projet de l'agent ne risque pas de compromettre le fonctionnement, l'indépendance et la neutralité du service public, de méconnaître les principes de dignité, d'impartialité et d'intégrité auxquels il est tenu ou de placer l'intéressé en situation de prise illégale d'intérêts.

Encadrer le lobbying, assurer la traçabilité de la décision publique

Les représentants d'intérêts doivent déclarer sur un répertoire numérique tenu par la Haute Autorité leurs actions de lobbying et les moyens qu'ils y consacrent. La Haute Autorité vérifie ces informations et s'assure que les représentants d'intérêts respectent les règles déontologiques qui encadrent leurs relations avec les responsables publics.



68 000

activités de représentation d'intérêts déclarées

Accessible sur le site internet de la Haute Autorité, ce répertoire permet aux citoyens de mieux connaître et mesurer l'impact de la représentation d'intérêts sur le processus normatif, autrement dit de savoir « qui influence la décision publique ».

Pour tout savoir sur le lobbying > www.hatvp.fr/lobbying

Accompagner et sensibiliser pour diffuser une culture de l'intégrité

La Haute Autorité informe, accompagne et conseille l'ensemble des déclarants - responsables publics comme représentants d'intérêts.

Toute personne soumise au contrôle de la Haute Autorité peut solliciter un conseil déontologique confidentiel sur des questions personnelles comme sur le plan organisationnel.

Une assistance téléphonique est assurée du lundi au vendredi.

La Haute Autorité veille à la bonne diffusion de son expertise et de ses éléments de doctrine.



Elle mène des actions de coopération internationale et participe à la promotion

du dispositif d'intégrité français à l'étranger. Elle préside actuellement le Réseau des registres européens du lobbying et le Réseau européen d'éthique publique.